



Thierry MICHELS – Député du Bas-Rhin

Strasbourg, le 17 avril 2020

Madame, Monsieur,

Le président de la République s'est exprimé lundi 13 avril la poursuite du confinement jusqu'au lundi 11 mai. Cette décision a été rendue nécessaire par l'efficacité des règles de distanciation sociale et de confinement que nous observons depuis le 17 mars dernier.

Nous sommes parvenus, tous ensemble, à préserver notre système hospitalier qui a démontré, avec l'extraordinaire énergie des personnels soignants, sa capacité à absorber les malades du Covid-19. Cela nous appelle, chacune et chacun, à poursuivre nos efforts. Ensemble, continuons à respecter les règles du confinement, et nous vaincrons cette épidémie.

Toutefois, si le confinement est nécessaire pour des raisons de santé publique, il n'est pas sans conséquence sur notre tissu économique, nos emplois et nos entreprises. Le Gouvernement a ainsi agi, et fait adopter au Parlement un ensemble de mesures importantes puis a présenté des ordonnances ambitieuses pour sauver notre économie. Au quotidien, ces mesures sont affinées, améliorées, recalibrées, au gré des remontées depuis les territoires et des concertations avec les partenaires sociaux.

J'ai choisi, ici, de vous rassembler l'ensemble des mesures de soutien aux travailleurs et aux entreprises. Je l'ai répété plusieurs fois : l'information est essentielle pour que salariés et chefs d'entreprises puissent bénéficier des aides auxquelles ils ont droit.

Mesures générales de soutien aux entreprises

Ici, retrouvez l'ensemble des mesures relatives aux : **reports de charges fiscales et sociales, remises d'impôts directs, report du paiement des loyers et facture (eau, gaz, électricité), fonds de solidarité (donnant droit à une prime de 1 500 € puis, sous réserve de conditions, de 5 000 €), prêt garanti par l'Etat, médiation du crédit pour le rééchelonnement des crédits bancaires, activité partielle...**

Ce document est très complet et vous présente l'ensemble des mesures de soutien et les démarches à effectuer pour en bénéficier. Vous pouvez le trouver **ici** !

Mesures de soutien spécifiques aux indépendants et micro-entreprises

Ici, retrouvez l'ensemble des mesures relatives aux : **report de charges fiscales et sociales, possibilités de bénéficier d'un arrêt de travail indemnisé par l'assurance maladie, remises d'impôts directs, prêt garanti par l'Etat, la suspension des factures (eau, gaz, électricité) et des loyers, fonds de solidarité...**

Le document présente les dispositifs et les démarches à effectuer. Vous pouvez le trouver **ici**!

Mesures de soutien spécifiques aux start-ups

Ici, retrouvez l'ensemble des mesures relatives aux : **prêts de trésorerie garantis par l'Etat, aides du Programme d'investissements d'avenir (PIA), remboursements accélérés des crédits d'impôt (dont le CIR et TVA)...**

Retrouvez ce document présentant les démarches **ici** !

Prêt garanti par l'Etat : description et procédure

Le Gouvernement a lancé un programme ambitieux de garantie de prêt par l'Etat, pour les entreprises rencontrant des difficultés de trésorerie. L'attestation de garantie par l'Etat est à obtenir sur le site de Bpifrance, **en cliquant ici**.

Foires aux questions

Pour faciliter l'information, différentes foires questions ont été mises en ligne. Vous trouverez ainsi :

- Foire aux questions sur les mesures de soutien aux entreprises **ici**
- Foire aux questions sur le fonds de solidarité **ici**

Relations entre les employeurs et les salariés

Le Gouvernement a mis en place un ensemble de recommandations pour protéger les salariés au travail. Ainsi, il a édicté un ensemble de mesures que l'employeur doit prendre pour protéger ses salariés. Vous trouverez ces mesures **ici** !

Des fiches métiers ont aussi été établis par le ministère du Travail, en concertation avec les partenaires sociaux. Vous retrouverez toutes les fiches conseils métiers **ici** !

Les contacts importants dans le Bas-Rhin

Les contacts essentiels dans le Bas-Rhin sont les suivants :

- Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole
Cellule de soutien aux entreprises
09 71 00 96 90
info@alsace.cci.fr

- Chambre des Métiers de de l'Artisanat Alsace
cma@cm-alsace.fr
- Conseil régional Grand Est
pacte.tresorerie@grandest.fr
-
- Direccte Grand Est (Strasbourg)

03 88 75 86 86

ge.direction@direccte.gouv.fr

N'hésitez pas à me contacter pour de plus amples informations, pour des besoins spécifiques ou pour quelconque interrogation, par mail à l'adresse thierry.michels@assemblee-nationale.fr ou par téléphone à ma permanence (03.88.32.29.87 ou 01.40.63.93.05).

Bon courage à toutes et à tous,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'T. Michels', with a horizontal line underneath.

Thierry Michels, député du Bas-Rhin, 1^{ère} circonscription